

A.G.O
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 36 placette d'en Pelly
69126 BRINDAS
512 555 467 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 22 juillet,
A 10 heures,

Monsieur Olivier GOUSSAL,
demeurant 36 placette d'en Pelly 69126 BRINDAS,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.G.O,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

[...]

II- A pris les décisions suivantes :

[...]

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 36 placette d'en Pelly, 69126 BRINDAS au 30 chemin du Pampailly – 69690 BESSENAY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 30 chemin du Pampailly – 69690 BESSENAY."

Le reste de l'article demeure inchangé.

SIXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Certifié conforme
Olivier GOUSSAL

Signé par :
 **GOUSSAL Olivier**
62A9C89833C64B5...